



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
7 DÉCEMBRE 2016**

---

**Numéro**

DEL 2016.12.07/198

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Madame GUÉRIN Nicole, 1<sup>ère</sup> adjointe.**

**Thème : FINANCES 1**

**Objet :** AVANCE SUR  
SUBVENTION MUNICIPALE  
2017 AU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE.

**Étaient Présents :**

POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Convocation****Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 25

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 29

**Absents-Excusés :**

FROMM Gérard, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny,  
KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel,  
PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Dans l'attente du vote des subventions municipales au budget primitif, et afin d'assurer le bon fonctionnement du centre communal d'action sociale au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, c'est-à-dire pour permettre la couverture des charges, notamment celles relatives à la rémunération des agents, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une avance sur subvention d'un montant de 115 475,00 €.

Cette avance sera imputée sur les crédits de l'exercice 2017 et versée en tant que de besoin.

Le montant de l'avance accordée au C.C.A.S. de Briançon sera automatiquement intégré au budget 2017 au compte 657362. Cette somme constitue un plafond de versement dans l'attente de l'adoption du budget primitif et du vote du montant définitif de la subvention attribuée en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'accorder au C.C.A.S., avant le vote du budget primitif 2017, une avance sur subvention correspondant à 25% de la subvention versée en 2016, soit 115 475,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, ou un conseil municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 19 DEC. 2016

TRANSMIS LE 19 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.

